

## Gouvernance d'Entreprise

### INTRODUCTION

**En tant que société multimédia, RMG veut accorder autant d'importance à ses lecteurs, ses téléspectateurs et ses auditeurs qu'à ses clients-annonceurs, ses collaborateurs et ses actionnaires.**

A la lumière de cette mission, la SA Roularta Media Group veut se rallier aux principes exposés dans le Code belge de Gouvernance d'Entreprise du 9 décembre 2005. Les 'best practices' en matière de gestion d'entreprise, qui étaient déjà appliquées dans le passé au sein de Roularta Media Group, ont été complétées par les principes du Code belge de Gouvernance d'Entreprise et consignées dans la Charte de Gouvernance d'Entreprise approuvée par le conseil d'administration du 18 novembre 2005.

Le conseil d'administration estime que le respect le plus rigoureux possible des principes exposés dans la Charte de Gouvernance d'Entreprise contribuera à une administration plus efficace, plus transparente et à une meilleure gestion des risques et des contrôles de la société. Grâce à cette administration plus efficace, plus transparente, et à une bonne gestion des risques et des contrôles, le conseil d'administration parvient à réaliser son objectif, qui consiste à maximiser la valeur tant pour les actionnaires et les parties prenantes que pour les investisseurs institutionnels.

La Charte de Gouvernance d'Entreprise qui a été publiée sur le site Internet de la société<sup>1</sup> comporte:

- une description de la structure de gouvernance d'entreprise de la société avec le règlement interne du conseil d'administration;
- la politique élaborée par le conseil d'administration en ce qui concerne les transactions et les autres liens contractuels entre la société à l'inclusion de ses sociétés liées, ses administrateurs et les membres du management exécutif qui ne tombent pas sous l'application du règlement des conflits d'intérêts;
- la politique de rémunération des membres du conseil d'administration et du management exécutif;
- les mesures prises par la société pour se conformer à la Directive 2003/6/CE sur les opérations d'initiés et les manipulations de marché (abus de marché);
- le règlement interne du comité d'audit;
- le règlement interne du comité de nomination et de rémunération;
- le règlement interne du management exécutif (rôle et responsabilités CEO et management team).

Dans ce chapitre du rapport annuel, le conseil d'administration fournira, conformément à l'annexe F du Code belge de Gouvernance d'Entreprise, davantage d'informations factuelles concernant la gouvernance d'entreprise, y compris les modifications éventuelles de la politique de gouvernance d'entreprise de la société, la nomination de nouveaux administrateurs, la nomination de membres des comités du conseil d'administration et la rémunération annuelle des membres du conseil d'administration et du management exécutif.

### COMPOSITION ET RAPPORT D'ACTIVITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, ET TAUX DE PRÉSENCE INDIVIDUEL DE SES MEMBRES

Le conseil d'administration de la SA Roularta Media Group se compose de neuf membres:

- six administrateurs qui représentent l'actionnaire de référence, conformément au droit de proposition statutaire: Monsieur Rik De Nolf, représentant permanent de De Publigrasaf SA (2010), Monsieur Leo Claeys, représentant permanent de De Meiboom SA (2010), Madame Lieve Claeys, représentant permanent de Fraka-Wilo SA (2008), Madame Caroline De Nolf (2008), Monsieur Iwan Bekaert (2007) et Monsieur Jean Pierre Dejaeghere (2012).
- Madame Caroline De Nolf a donné le 24 juin 2006 sa démission en tant qu'administrateur. Conformément à l'article 15 des statuts, le conseil d'administration a décidé de coopter comme administrateur la SA Verana, avec Madame Caroline De Nolf comme représentante permanente. Il sera proposé à l'assemblée générale de confirmer cette nomination.
- trois administrateurs indépendants qui occupent tous une fonction de cadre dans la société: Monsieur Clement De Meersman, représentant permanent de Clement De Meersman SPRL (2009) et administrateur délégué de Deceuninck SA, Monsieur Dirk Meeus (2009), associé de Allen & Overy LLP, et Baron Hugo Vandamme, représentant permanent de HRV SA (2009), président du conseil d'administration de Kinopolis Group SA, vice-président du conseil d'administration de Picanol SA et membre du conseil des commissaires de Sara Lee DE International B.V.

Le conseil d'administration s'est réuni sept fois au cours de l'année écoulée. Outre les conseils d'administration ordinaires pour discuter des résultats de

la société et les assemblées annuelles pour discuter du plan pluriannuel et du budget de l'exercice suivant, le conseil d'administration s'est aussi réuni pour l'approbation des conditions du US Private Placement.

Conseil d'administration	10/03	24/04	12/05	23/06	01/09	17/11	21/12
Baron Hugo Vandamme	P	P	P	P	P	P	P
Rik De Nolf	P	P	P	P	P	P	P
Leo Claeys	P	P	P	P	P	P	P
Lieve Claeys	P	P	P	P	P	P	E
Caroline De Nolf	P	P	P	P	P	P	P
Iwan Bekaert	P	P	P	P	P	P	P
Jean Pierre Dejaeghere	P	P	P	P	P	P	P
Clement De Meersman	P	P	P	P	P	P	E
Dirk Meeus	P	P	E	P	P	P	P

P: présent - E: excusé

Dans l'année passée, il y a aussi eu une réunion des administrateurs indépendants. Pour 2007, six conseils d'administration sont au programme.

### COMPOSITION ET RAPPORT D'ACTIVITÉS DU COMITÉ D'AUDIT ET TAUX DE PRÉSENCE INDIVIDUEL DE SES MEMBRES

Conformément au Code belge de Gouvernance d'Entreprise, le comité d'audit est composé exclusivement d'administrateurs non exécutifs (3), dont deux administrateurs indépendants.

En 2006, le comité d'audit s'est réuni quatre fois. Pendant ces réunions l'année dernière, le comité d'audit a exercé un contrôle de l'intégrité des informations financières de la société, a suivi de près les activités de l'auditeur interne et externe et a formulé à ce sujet, s'il l'a jugé nécessaire, des recommandations au conseil d'administration.

Comité d'audit	06/03	10/05	30/08	16/11
Clement De Meersman	P	P	P	P
Leo Claeys	P	P	P	E
Dirk Meeus	P	P	E	P

P: présent - E: excusé

Sur invitation du président, le commissaire (Deloitte Reviseurs d'Entreprises, société civile ayant adopté la forme d'une SCRL, représentée par MM. Jos Vlamincx et Mario Dekeyser), Monsieur Jean Pierre Dejaeghere (CFO) et l'auditeur interne ont pu assister aux réunions dudit comité.

### COMPOSITION ET RAPPORT D'ACTIVITÉS DU COMITÉ DE NOMINATION ET DE RÉMUNÉRATION ET TAUX DE PRÉSENCE INDIVIDUEL DE SES MEMBRES

Le conseil d'administration a décidé de confier la mise en œuvre du quatrième (la société applique une procédure rigoureuse et transparente pour la nomination et l'évaluation de son conseil et de ses membres) et du septième (la société rémunère de manière équitable et raisonnable les administrateurs et les membres du management exécutif) principe du Code belge de Gouvernance d'Entreprise à un seul comité, à savoir le comité de nomination et de rémunération. Roularta Media Group déroge en cela au Code belge de Gouvernance d'Entreprise, qui prévoit deux comités distincts. Le conseil d'administration estime cependant que la nomination et la rémunération des administrateurs et des membres du management exécutif sont des matières qui sont très étroitement liées, de telle sorte qu'elles peuvent sans aucun problème être traitées par le même comité. Vu d'autre part l'agenda bien rempli de tous les administrateurs, il est indiqué également de réunir ces deux missions au sein d'un seul comité.

Par dérogation au Code belge de Gouvernance d'Entreprise, le conseil d'adminis-

<sup>1</sup> www.roularta.be/fr/investisseurs

tration a décidé que le CEO ferait partie du comité. La raison de cette composition dérogatoire est que le comité doit se pencher essentiellement sur le recrutement des membres du management exécutif et sur la politique relative à leur rémunération, autant de matières dans lesquelles le jugement du CEO, très proche du management exécutif, est d'une importance cruciale.

Le comité de nomination et de rémunération s'est réuni deux fois en 2006 avec point de l'ordre du jour le plus important l'organisation du management exécutif.

	10/03	12/05
Baron Hugo Vandamme	P	P
Rik De Nolf	P	P
Leo Claeyns	P	P
Dirk Meeus	P	E

P: présent - E: excusé

**COMPOSITION DU MANAGEMENT EXÉCUTIF**

Le Chief Executive Officer forme avec le management team le management exécutif de la SA Roularta Media Group. Les fonctions suivantes font partie du management team de la SA Roularta Media Group :

▪ Directeur financier
▪ Directeur journaux
▪ Directeur presse gratuite
▪ Directeur administratif
▪ Directeur prémédias
▪ Directeur ressources humaines
▪ Directeur médias étrangers
▪ Directeur IT
▪ Directeur imprimerie
▪ Directeur magazines
▪ Directeur régie publicitaire nationale

En principe, le management team se réunit chaque mois en se basant sur un calendrier établi au préalable. Des réunions supplémentaires peuvent être convoquées à tout moment à l'initiative du Chief Executive Officer. Chaque membre du management team peut porter des points à l'ordre du jour des réunions.

**POLITIQUE EN CE QUI CONCERNE LES TRANSACTIONS ET LES AUTRES LIENS CONTRACTUELS ENTRE LA SOCIÉTÉ À L'INCLUSION DE SES SOCIÉTÉS LIÉES, SES ADMINISTRATEURS ET LES MEMBRES DU MANAGEMENT EXÉCUTIF QUI NE TOMBENT PAS SOUS L'APPLICATION DU RÈGLEMENT DES CONFLITS D'INTÉRÊTS**

Compte tenu des principes et directives consignés dans le Code belge de Gouvernance d'Entreprise, la société a élaboré une politique en ce qui concerne les transactions et les autres liens contractuels entre la société à l'inclusion de ses sociétés liées, ses administrateurs et les membres du management exécutif qui ne tombent pas sous l'application du règlement des conflits d'intérêts.

Il est question d'une transaction ou de tout autre lien contractuel entre la société, ses administrateurs et/ou les membres de son management exécutif lorsque:

- un administrateur ou un membre du management exécutif a un intérêt financier personnel significatif dans la personne morale avec laquelle la SA Roularta Media Group désire conclure une transaction;
- l'administrateur ou le membre du management exécutif, son ou sa conjoint(e), concubin(e), enfant ou parent ou allié jusqu'au deuxième degré font partie du conseil d'administration ou du management exécutif de la personne morale avec laquelle la SA Roularta Media Group souhaite conclure une transaction importante;
- il appartient au conseil d'administration de juger de l'existence d'un tel conflit.

L'administrateur ou membre concerné du management exécutif fournit au conseil d'administration toutes les informations pertinentes concernant le conflit d'intérêts. L'administrateur ou membre du management exécutif concerné s'abstient de participer à la délibération et à la prise de décision sur ce point de l'ordre du jour. Le conseil d'administration confirme qu'aucune transaction ni situation semblable n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé ni n'a donné lieu à l'application de la procédure mentionnée ci-dessus.

**MESURES PRISES POUR SE CONFORMER À LA DIRECTIVE 2003/6/CE SUR LES OPÉRATIONS D'INITIÉS ET LES MANIPULATIONS DE MARCHÉ**

Le protocole de prévention des délits d'initiés impose aux administrateurs, membres du management team et autres membres du personnel ou collaborateurs (externes) qui, par la nature de leur fonction entrent en contact avec des informations confidentielles, une interdiction de négocier, directement ou indirectement, des instruments financiers émis par Roularta Media Group sur la base de connaissances préalables.

**RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS ET DES MEMBRES DU MANAGEMENT EXÉCUTIF**

**Rémunération des administrateurs**

Rémunération annuelle des administrateurs non exécutifs:

Administrateurs non exécutifs	Fixe	Variable
Hugo Vandamme (représentant permanent de la SA HRV) - Président du conseil d'administration	80.000,00 euros	-
Leo Claeyns (représentant permanent de la SA De Meiboom) - Vice-président du conseil d'administration	58.500,00 euros	-
Clement De Meersman (représentant permanent de la SPRL Clement De Meersman)	25.000,00 euros	-
Dirk Meeus	25.000,00 euros	-
Iwan Bekaert	25.000,00 euros	-
Caroline De Nolf (représentant permanent de la SA Verana)	25.000,00 euros	-

Rémunération annuelle des administrateurs exécutifs:

Administrateurs exécutifs	Fixe	Variable
Rik De Nolf (représentant permanent de la SA De Publigraaf) - Administrateur Délégué	80.000,00 euros	-
Lieve Claeyns (représentante permanente de la SA Fraka-Wilo)	25.000,00 euros	-
Jean Pierre Dejaeghere	25.000,00 euros	-

**Rémunération des membres du management exécutif**

Au CEO, De Publigraaf SA avec pour représentant permanent monsieur Rik De Nolf, a été attribuée une rémunération brute fixe de 539.420,92 euros.

Aux autres membres du management exécutif ont été attribuées les rémunérations brutes suivantes: une rémunération fixe de 1.290.616,11 euros, une rémunération variable de 283.493,33 euros et d'autres composantes de 171.459,99 euros.

En novembre 2006, la société a émis un nouveau plan d'option d'actions. Dans le cadre du plan, 67.000 d'options d'actions ont été attribuées, début janvier 2007, aux membres du management exécutif. Chaque option donne droit à une action Roularta Media Group moyennant le paiement du prix d'exercice de 53,53 euros. Une première tranche de 40% des options peut être levée à partir du 1 janvier 2010. Les options ne peuvent plus être levées après le 31 décembre 2016.

Au cours de l'exercice écoulé, la composition du management exécutif est modifiée comme suit: en accord mutuel, la collaboration entre la société et M. Hugo De Vidts, directeur IT, et M. Jan Van Lindt, directeur presse gratuite a été terminée. Ils ont été remplacés par M. Alain Guillemyn (IT) et M. Jo Bruneel (presse gratuite). En août 2006 Mme Mieke Verhelst, directeur régie publicitaire nationale, est décédée inopinément. Au sein du management team, elle a été succédée par M. Dirk Van Roy, ancien directeur projects and processes.